

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉPREUVE DES QUERELLES
ÉCOLOGIQUES : *Évolution en dents de scie du concept «générations futures» en droit
international de l'environnement.***

Nadyne-Clémence CHALACHALA

Assistante à la Faculté de Droit de l'Université de Kisangani

Département de Droit Economique et Social

Diplômée d'Etudes Supérieures en Gestion de la Biodiversité et Aménagement Forestier
Durable

Doctorante en Droit, Juriste Environnementaliste

RÉSUMÉ

Le droit de l'environnement, mis à part ce qu'il emprunte à d'autres disciplines, est plus qu'inventif. En termes d'imagination, il est l'une des puissantes écoles.

C'est à ce titre qu'il crée des mécanismes tels le droit de l'étude d'impacts, des concepts innovants tels que la biodiversité, le développement durable, les changements climatiques, les générations futures, des principes directeurs communs tels que les principes de prévention, de précaution, du pollueur-payeur, d'information et de participation.

Au-delà du clivage droit commun-droit spécial, le droit de l'environnement crée, sous l'impératif de l'articulation des parties pour en faire un tout cohérent et intelligible, se traduisant par le principe de conciliation.

La donne du développement durable est en même temps le fer de lance et l'avenir de ce droit : « satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cet impératif de conciliation est exprimé en termes d'intérêt général par la Cour européenne des droits de l'homme : « il faut avoir égard au juste équilibre à ménager entre les intérêts concurrents de l'individu et de la société dans son ensemble »¹.

Cette étude montre que les changements climatiques ont un lien avec l'avenir des générations futures dont la vie et le bonheur dépendent à forte proportion de la gestion environnementale des générations présentes.

¹CEDH, 2 novembre 2006, Giacomelli c/ Italie, Req. No 59909/00, paragraphe 78.

ABSTRACT

Environmental law is more than inventive except what it takes from other fields. Considering imagination, it is one of highest schools. That's why it creates mechanisms as study of impact law, newest concepts as biodiversity, sustainable development, climate changes, incoming generations, common director principles as principles of prevention, precaution, polluter-payer, of information and participation.

Up to the common and special law cleavage, Environmental Law creates, according to the movements of actors in order to make a complete and cleverly reality, which is traduced by the principle of conciliation.

The sustainable development is both the lance iron and the future of that law: "satisfy actual generation's needs without reducing the future generation's chances to satisfy their".

This requirement of conciliation is expressed as general interest by the European court of human rights: "it is a deal to consider the quite equilibration to do between concurrent individual interests and the whole society"².

This study shows that climate changes has a link with the tomorrow of future generations whose life and happiness depend mostly to the environmental management of actual generations.

Mots clés / Key words

« Changements climatiques / Climate changes », « Générations futures / Incoming generations », « Droit international de l'environnement / International Environmental Law », « Querelles écologiques / Ecological challenges », « Développement durable/ Sustainable development ».

INTRODUCTION

Abordant la problématique sur le climat, il est question de la quantité moyenne de précipitations, des moyennes de température et de la vitesse du vent, y compris toutes les variations et extrêmes que cela inclut.

A l'heure de la globalisation, nombre de spécialistes impliqués dans les réflexions autour du problème climatique, politiques, chercheurs, ONG, Groupe International d'étude sur l'Évolution du Climat(GIEC) partagent l'idée du constat alarmant de la situation actuelle.

²CEDH, idem.

Les questions d'environnement et de développement ont été érigées aux premiers rangs des préoccupations de la communauté internationale depuis la conférence organisée par les Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992. Cette dernière a mis en exergue la dimension planétaire des problèmes environnementaux et a largement contribué à l'émergence du droit international de l'environnement. Ce nouveau droit est composé de plusieurs conventions dont la visée est de régir le traitement des questions environnementales à l'échelle globale.

La conclusion qui peut être tirée de la lecture de certains travaux phares est que l'obstacle se situe au niveau des opinions publiques qui semblent ne pas croire à la menace de la catastrophe et dont l'attitude relèverait d'un «déli de la réalité». Des auteurs tels que Christophe EBHERARD³ pose deux sortes de défis pluralistes apparaissant comme centraux dans la mise en œuvre d'une gouvernance responsable à l'ère de la mondialisation (l'exigence de l'interculturalité et la transformation du droit moderne en droit postmoderne).

En 1971 le premier Sommet de la Terre évoque pour la première fois dans une grande conférence internationale la définition du réchauffement climatique et ses conséquences. En 1972, John SAWYER publie un rapport scientifique mettant en évidence de façon de plus en plus claire les liens entre le réchauffement climatique et l'effet de serre. Pendant encore plus d'une décennie, les preuves du réchauffement climatique s'accumulent dans la communauté scientifique au point qu'au milieu des années 1980, les 7 plus grandes puissances économiques mondiales (le G7) demandent à l'ONU de créer un groupe d'experts chargés d'étudier la question. C'est la première fois qu'il y a une vraie prise en compte et une vraie définition du réchauffement climatique comme problème public par les institutions internationales.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est créé en 1988 avec pour objectif d'étudier l'évolution du phénomène de réchauffement climatique et ses conséquences. Il rassemble des centaines de scientifiques, climatologues, géologues, océanographes, biologistes, mais aussi des économistes, sociologues, ou ingénieurs et d'autres spécialistes de divers domaines afin d'avoir une vision globale de ce phénomène.

³ EBHERARD C. (15 juillet 2009) " QUEL DROIT POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ?-Les enjeux de la participation, de la traduction, du dialogue et du pluralisme", Version provisoire (15 juillet 2009)

Il est à noter la persistance de la dichotomie entre optimisme et scepticisme face aux notions tant du réchauffement climatique que celle des générations futures.

En effet, comme de nombreux problèmes sociaux et scientifiques, le réchauffement climatique a été dès le départ l'objet de polémiques. Certains scientifiques et commentateurs ont remis en cause le réchauffement climatique, qualifiés des « climato-sceptiques ». Plusieurs arguments sont invoqués, notamment :

1. « Le réchauffement climatique n'existe pas, c'est un mensonge »⁴. Souvent utilisé, par des sceptiques, cet argument voudrait que le réchauffement climatique soit un mensonge, inventé par les États, ou les élites mondiales et les médias. Aucune preuve ou explication convaincante n'a pu être apportée pour étayer cet argument à ce jour.

2. « Le réchauffement climatique est naturel, ce n'est pas grave ». Cet argument est souvent avancé par des scientifiques climato-sceptiques pour remettre en cause l'attention médiatique dont bénéficie le réchauffement climatique. Leur idée est que le changement climatique est un phénomène naturel, normal et cyclique, et qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

Les travaux de KEELING ou REVELLE, puis les travaux du GIEC et des centaines de travaux indépendants plus récents ont prouvé que cet argument était faux, et que le réchauffement climatique actuel était bel et bien un phénomène d'origine humaine et qu'il était dangereux sur le plan des écosystèmes et des sociétés. Il entraîne des externalités négatives, les vulnérabilités, ainsi qu'à une certaine mesure des externalités positives, les opportunités.

Cependant, les sceptiques demeurent. Dans l'attaque à la thèse du fameux réchauffement climatique, le principal argument des contestataires est ce qu'ils qualifient de « théorie du complot ». Ils accusent le GIEC d'être complice de l'ONU, à leurs yeux anti-américain. Ce qui est invraisemblable, étant donné que cette organisation est au contraire essentiellement financée par les États-Unis, à l'ordre d'environ 40% de son financement.

⁴ Istvan E. Markó et al. , « Climat : les 15 vérités qui dérangent », Texquis, Bruxelles, 2013, 270 p.

D'autre part, les scientifiques seraient, à entendre certains contestataires, contre le progrès et l'économie⁵.

Le débat est donc largement ouvert et il faut le laisser continuer. Certitudes et incertitudes cohabitent à ce sujet. Seulement, l'incertitude ne doit pas être confondue à l'ignorance, étant donné la complexité de la question.

Quant au cadre théorique, la thématique de cet article mobilise les domaines ci-après :

- Le droit international des traités, branche du droit public international : le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris (COP 21) sont les deux instruments juridiques internationaux en rapport avec la lutte contre le réchauffement climatique, à côté desquels se place la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements climatiques, instrument juridique international de base en la matière.
- Le droit international de l'environnement, branche du droit économique : les normes sous étude, à savoir les changements climatiques et les générations futures relèvent des sciences naturelles, précisément de l'environnement ;
- Le droit international économique, branche de la géo économie : la lutte contre les changements climatiques et la prise en compte des générations futures appellent à la mobilisation des financements ainsi que la mise en avant des enjeux économiques et sociaux tels que les mécanismes de développement propre, les objectifs du millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable, le marché carbone, les quotas d'émission, les paiements pour services environnementaux, etc.,
- Le droit économique à travers la théorie des opportunités et la théorie des vulnérabilités (théories essentiellement économiques).

I. De l'origine et de l'évolution du concept « changements climatiques» en droit international de l'environnement

Sur la planète Terre, le climat a toujours subi, et ce de façon naturelle, diverses variations. L'explication qui s'en suit est que le soleil exerce

⁵Paul DRIESSEN, auteur d'*Eco - Imperialism : Green Power - Black Death* et membre d'au moins cinq organisations (toutes financées par la compagnie pétrolière Exxon Mobil), explique même dans son livre que le réchauffement climatique est un complot contre les noirs pour les empêcher de se développer.

une activité cyclique de onze ans, laquelle activité impacte sur les températures mondiales. Sur ce point, il est à noter également le refroidissement de l'atmosphère qui peut temporairement être provoqué par des poussières émises lors des éruptions volcaniques.

Une série de glaciations a été rapportée par des experts, en alternance avec des périodes de réchauffement. Ainsi, entre 17000 et 10000 ans (soit 7000 ans), la Terre a gagné 4°C à 5°C, provoquant la fonte de glaces et la montée des océans de 120 mètres (ces phénomènes coïncident avec la période préindustrielle).

De la responsabilité: nullement anthropique, comme dans le réchauffement en cours, mais elle serait celle des variations de l'orbite terrestre et de l'inclinaison de la Terre⁶, ayant occasionné le dégazage d'une partie de CO₂ séquestrés par les océans⁷.

Cependant, l'intervalle de ce réchauffement a couvert une période visiblement très longue, de 7000 ans, contrairement à la hausse actuelle des températures qui s'avère être on ne peut plus inédite de par sa vitesse.

Notons qu'au cours du millénaire passé, un réchauffement a été enregistré dans le continent européen, entre 950 et 1250 (Moyen- Âge), que d'aucuns qualifient « d'anomalie climatique médiévale », symbolisé par l'installation du satellite Viking Erik le Rouge au Groenland.

L'élément essentiel qui fait la démarcation entre ces deux types de réchauffement climatique est l'étendue. L'intervalle chaud du Moyen-âge n'était pas simultané sur l'ensemble de la planète, si bien que la température moyenne de l'hémisphère Nord n'aura jamais été aussi élevée, depuis 1400 ans, qu'au cours de ces trois dernières décennies, cette hypothèse s'applique de même pour l'hémisphère Sud⁸.

II. De la plasticité conceptuelle à la négation : Réchauffement, dérèglement, changement climatiques

Le réchauffement climatique est le constat d'une augmentation de la température terrestre moyenne sur de longues périodes.

⁶ Istvan E. Markó et al. , « Climat : Les 15 vérités qui dérangent », Texquis, Bruxelles, 2013, 270 p.

⁷ Istvan E. Markó et al. , op. cit. , p. 21-22.

⁸ GARRIC A. & le HIR P. (Novembre 2015) "Le réchauffement climatique en dix questions", Le Monde

Il est aussi fait mention de changement climatique ou de dérèglements climatiques car l'on note des changements importants dans les phénomènes climatiques : plus de canicules, ou à l'inverse plus de précipitations, fréquence plus élevée des tempêtes ou des ouragans, etc. il s'agit d'étudier et d'anticiper les variations de température pour l'ensemble du globe et sur des temps longs (étude du climat à grande échelle) et non la variabilité des températures à l'échelle de quelques jours ou sur une saison (prévisions météorologiques).

De manière simple, le réchauffement climatique peut être entendu comme un phénomène global de transformation du climat caractérisé par une augmentation générale des températures moyennes, augmentation attribuée aux activités anthropiques, et qui, de manière durable, modifie tant les équilibres météorologiques que les écosystèmes.

Parler du réchauffement climatique aujourd'hui renvoie à un phénomène d'augmentation de températures qui se produit sur Terre depuis 100 à 150 ans.

A dater du début de la Révolution Industrielle, les températures moyennes sur terre ont augmenté plus ou moins régulièrement, tel est le constat dont l'unanimité n'est pas à démontrer.

En 2016, la température moyenne sur la planète terre était environ 1 à 1.5 degrés au-dessus des températures moyennes de l'ère préindustrielle (avant 1850).

Vu sous un angle scientifique, le réchauffement climatique est l'augmentation des températures liées à l'activité industrielle et notamment à l'effet de serre: on parle parfois du réchauffement climatique dit "d'origine humaine" (d'origine anthropique). Il faut noter qu'il est question d'une forme de réchauffement climatique dont les causes ne sont pas naturelles mais économiques et industrielles.

Bon nombre de scientifiques se penchent sur ce phénomène, tentant de comprendre et de mesurer la responsabilité des activités humaines (économiques et industrielles donc) sur l'accentuation de ce réchauffement.

En résumé, le problème du réchauffement climatique est qu'il remet effectivement en cause un modèle de développement économique

basé sur les énergies fossiles. Ces dernières ont d'importants soutiens dans les industries pétrolières ou automobiles. Les "*think tanks*" conservateurs américains s'emploient ainsi à financer des campagnes pour faire contrepoids aux études sur le réchauffement. Le sénateur américain James INHOLFE a même qualifié le réchauffement planétaire de « canular ».

Certains scientifiques remettent également en cause l'origine humaine du réchauffement climatique, en expliquant que le CO₂ rejeté dans l'atmosphère par les activités humaines n'affecte pas réellement le climat et l'écosystème. Ils avancent que ces gaz sont soit régulés par les écosystèmes, soit qu'il n'est pas rejeté en quantités suffisantes pour avoir un impact, ou encore que d'autres gaz (comme la vapeur d'eau) ont un impact plus important sur le réchauffement climatique que le CO₂ industriel. Bien que toutes ces positions soient en partie vraies, elles ne remettent pas en cause l'origine humaine du réchauffement climatique. Ainsi, le CO₂ est bien absorbé en partie par l'océan et par les plantes, mais pas suffisamment rapidement pour être régulé, par exemple.

En résumé, l'observation qui peut être tirée de cette étude est que même au sein de ces scientifiques sceptiques, les positions restent divergentes à l'instar de Chris de FREITAS qui, soutient qu'*« il y a des preuves du réchauffement climatique mais ce réchauffement ne confirme pas que c'est le dioxyde de carbone qui en est à l'origine. Le climat se réchauffe ou se refroidit perpétuellement »*. Il ne nie donc pas l'existence du phénomène, mais il conteste plutôt son lien avec le dioxyde de carbone. Certes, il n'y a pas unanimité au sein des climato sceptiques sur les points mis en doute: existence du réchauffement climatique, origine anthropique ou non, lien ou non avec les gaz à effet de serre (CO₂). Militer pour une action collective et locale en vue d'en « atténuer » les conséquences déjà visibles et de mobiliser les énergies permettant « l'adaptation » ou la résilience des communautés aux changements climatiques est donc une alternative pour lutter contre cette menace tant sur le présent que le futur de notre planète.

Ce qu'il faut en tirer est que dans ce débat, en dépit de leurs divergences, il existe des points de convergence entre ces deux sons de cloche. Tout comme les optimistes, les climato-sceptiques reconnaissent au moins la flagrance des effets du réchauffement climatique, cependant, c'est soit l'origine, soit la cause de ce dernier qui continue d'alimenter le débat.

III. Lien entre changement climatique et concept «générations futures» en droit international de l'environnement

Les températures, les précipitations, les nébulosités et les vents font les caractéristiques du climat. Ce dernier conditionne la localisation et les modes de vie des sociétés humaines, présentes et celles à venir.

À l'allure où évoluent les enjeux environnementaux, les sociétés devront se préparer au changement climatique qui pourrait s'accélérer durant le XXI^e siècle du fait de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, notons que le climat a toujours connu des évolutions naturelles provoquées par des éruptions volcaniques, les changements de l'intensité de l'activité solaire ou encore les modifications des paramètres orbitaux de la Terre.⁹

Le réchauffement constaté au XX^e siècle n'est pas de même nature, et sa vitesse est bien plus grande que ceux qui ont été observé par le passé. Il a fallu, à titre d'illustration, plusieurs dizaines de milliers d'années pour que la température remonte de 4°C depuis la période glaciaire. Il est quasiment de nos jours, au-delà de l'évidence que le réchauffement actuel, plus prononcé, soit surtout provoquée par l'activité de l'homme qui renforce, par l'accumulation de ses émissions, l'effet de serre.

D'après le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, paru en 2014, la température moyenne à la surface du globe s'est élevée d'un peu moins d'1°C depuis le début du XX^e siècle.

Cette hausse est plus marquée sur les parties émergées de la planète et aux hautes altitudes, d'où la fonte rapide de l'océan Arctique. Sans inflexion rapide des émissions, le réchauffement pourrait atteindre 4°C, soit le double de ce qui est considéré comme limite à ne pas franchir, le cap de 2°C.

Suivant les régions, le réchauffement climatique ne sera pas identique. De changements importants dans la répartition des précipitations seront provoqués, d'où la perturbation du cycle de l'eau. Une élévation du niveau de la mer avec

⁹ Istvan E. Markó et al. , idem, p. 21-22

risque de s'accompagner d'un accroissement de la fréquence des cyclones et typhons dans les zones tropicales est prévisible à court, moyen et long terme.

Or, si l'humanité vit aujourd'hui, c'est grâce à l'héritage naturel du passé. Les facteurs biotiques tels que l'eau douce, l'air, le sol, sont indispensables à la vie sur la Terre. Si l'on n'y prête pas ou mal attention, les générations futures risquent d'éprouver d'énormes difficultés pour vivre sur cette planète dont la substance vitale même est sous menace d'être endommagée de manière irréversible par les conséquences d'une instabilité mesquine des générations présentes.

Depuis l'ère préindustrielle, la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère s'est accrue de 40%. Le principal gaz à effet de serre d'origine humaine est le dioxyde de carbone (CO₂), rejeté chaque fois qu'on utilise une énergie d'origine fossile, à savoir le charbon, le pétrole, les gaz. Près de 35 milliards de tonnes de CO₂ sont émis chaque année dans le monde et ce chiffre risque de grimper jusqu'à 50 milliards en 2050¹⁰. Les deux autres principaux gaz à effet de serre émis par l'activité anthropique sont le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), dont la première source est l'agriculture. Il s'y ajoute trois familles de gaz de synthèse fluorés utilisés dans l'industrie et la climatisation, les chlorofluorocarbones (CFC).

L'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère s'effectue avec une inertie étonnante : 1 tonne de CO₂ rejetée dans l'atmosphère y reste pendant cent ans environ. Ce qui fait que même si nos sociétés parvenaient à réduire sensiblement le niveau des émissions annuelles durant les années à venir, les températures continueraient de croître pendant plusieurs décennies.

De ce qui précède, il y a de penser à une remise en question de notre manière d'agir aujourd'hui pour ne pas priver les générations futures de jouir des mêmes droits que nous aujourd'hui. Le principe de destination universelle des biens voudrait que : tous les hommes, à toutes les époques, jouissent des bienfaits de la nature et que personne ne pouvait en priver les autres.

¹⁰ BERGERA., DE PERTHUISC., PERINN. (2015), « Le développement durable », Retenir l'essentiel, N°73, REPÈRES PRATIQUES, Nathan, Paris p. 34.

C'est ce qui a été repris dans la vision du développement durable qui construit une coexistence parfaite des sphères économique, sociale et environnementale. À ces trois volets primaires s'ajoute la dimension culturelle pour assurer l'effectivité de la compatibilité entre la satisfaction des besoins actuels et ceux des générations futures.

Un accent doit être mis sur la rationalité dans l'utilisation des ressources. Point n'est besoin de rappeler que nos sociétés sont dépendantes de diverses ressources naturelles, énergétiques, minérales, animales et végétales. La pression anthropique sur ces ressources est croissante, ce qui entame le capital constitué par l'écosystème. La préservation et la restauration de ce capital imposent de mieux utiliser les matières premières.

Les matières premières aujourd'hui utilisées dans l'industrie sont tirées de deux types de sources : les ressources primaires et les ressources artificielles. Les premières sont directement issues du milieu naturel par extraction, prélèvement ou purification. Transformées par l'homme, elles génèrent les ressources artificielles que l'on ne trouve pas directement dans la nature, telles que les matières plastiques, la fonte ou le ciment.

Les ressources naturelles primaires sont de deux catégories :

- Les ressources non renouvelables, comme les minerais, dont les stocks diminuent du fait de leur exploitation, ce qui pose d'évidentes questions de durabilité ;
- Les ressources renouvelables, dont le stock peut être reconstitué sur une période relativement courte. Certaines formes d'exploitation comme l'érosion ou la surpêche peuvent alors anéantir ou modifier sensiblement cette capacité de renouvellement.

En outre, les matières premières sont à la base du développement économique. Elles rendent possible la satisfaction des besoins essentiels à la vie : alimentation, habillement, logement, énergie...

Pour les pays industrialisés, le développement s'est longtemps appuyé sur l'utilisation de matières premières abondantes et moins coûteuses. Mais le développement de nos jours est tel que la consommation croissante des ressources

naturelles est en inadéquation - proportionnellement - avec leur taux de régénération naturelle ou les possibilités de recyclage.

Ainsi, les changements climatiques sont intimement liés aux générations futures, de telle sorte que les actions des générations présentes impacteront les générations futures.

Comme il a été mentionné plus haut, les émissions produites par l'activité de l'homme stationnent pendant environ 100 ans. Or, c'est l'intervalle de temps qui sert de mesure pour attester d'un réchauffement climatique. Aussi, une génération dure environ 100 ans. Il est donc plus que temps de repenser nos modes d'agir et de vivre pour léguer aux générations futures ce que nous avons hérité du passé en termes de patrimoine naturel.

Pour ce faire, il sied de jeter un regard sur la notion d'empreinte écologique, laquelle donne une synthèse de la mesure de la pression exercée par l'homme sur l'écosystème. Du fait de la croissance démographique et de la diffusion de modes de vie dispendieux, cette empreinte dépasse, depuis le milieu des années quatre-vingt, les capacités bio productives de la planète.

L'empreinte écologique d'un territoire représente la surface nécessaire à mobiliser pour que la population qui l'utilise puisse y vivre durablement sans occasionner la destruction de son capital naturel.

Elle mesure la quantité de ressources renouvelables prélevées sur l'écosystème par un groupe humain pour sa consommation directe ou le recyclage de ses déchets et nuisances.

Empreinte écologique est exprimée en hectares globaux (hag). Les hag sont des surfaces nécessaires à la reproduction des ressources mobilisées par l'empreinte. Pour un territoire donné, ces ressources dépendent de l'espace disponible et de l'efficacité de l'utilisation de cet espace pour la production des ressources renouvelables, ce qu'on appelle, en terme technique, sa « bio capacité ». Lorsque l'empreinte écologique d'un milieu dépasse sa bio capacité, il y a une surconsommation qui s'opère aux dépens d'un autre territoire disposant d'un excès de bio capacité ou pire encore au prix de l'épuisement global de ressource.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, le World Wildlife Found (WWF) a estimé que l’empreinte écologique de la planète dépasse sa capacité productive. En 2010, il fallait par exemple 1,5 planète pour assurer la couverture de l’empreinte humaine. Cela signifie tout simplement que les générations présentes accumulent aujourd’hui une dette environnementale que devront payer demain les générations futures en réduisant leur niveau de vie, ces dernières ne pouvant plus répondre à toutes leurs aspirations. La même année, l’empreinte écologique atteignait en moyenne 2,6 hag par personne, alors que la biocapacité de la Terre n’était que de 1,7 hag par personne soit une surexploitation écologique de plus de 50%. L’empreinte écologique varie d’un pays à l’autre selon le mode de vie et la bio capacité disponible. Si l’ensemble de la planète adoptait le niveau de vie américain, il faudrait l’équivalent de 4,5planètes pour couvrir l’empreinte de l’ensemble des habitants.¹¹

Par extrapolation, l’on peut se poser la question de savoir si les générations futures trouveront une planète dans un moyen ou long-terme. D’où l’urgence de leur prise en compte tant dans les politiques, les stratégies et programmes aussi bien de l’adaptation aux changements climatiques que de leur atténuation.

C’est pourquoi cette étude privilégie la conciliation de la croissance économique avec l’utilisation rationnelle des ressources naturelles. La rallonge de l’utilisation de ces ressources est possible grâce au recours à la stratégie des « 3R »¹², à savoir :

- Réduire la consommation de matières premières incorporées dans les produits pour diminuer les quantités de déchets à recycler en fin de vie ;
- Réutiliser les produits et emballages pour diminuer les déchets ;
- Recycler les matières premières. Son bénéfice important est la protection des ressources, la réduction des déchets et la création d’emplois.

IV. Évolution en dents de scie de la prise en compte du lendemain dans l'affrontement des enjeux environnementaux en droit international de l'environnement

¹¹ BERGERA., DE PERTHUISC., PERINN. (2015), op. cit. , p. 36.

¹² A. BERGER, C. DE PERTHUIS, N. PERIN, idem. p. 28.

Les divergences fondamentales de la notion de la durabilité résident dans les incertitudes essentielles : les tenants de la durabilité faible comme ceux de la durabilité forte prétendent agir au nom et pour le compte de tiers silencieux ou absents, les démunis, les générations futures, les espèces animales ou végétales.

ZACCAI Edwin¹³ soutient qu'à plusieurs égards, la colonisation, voire l'impérialisme des affaires climatiques par rapport à l'ensemble des problèmes posés par le développement durable affecte désormais la représentation de celui-ci, et le cadrage des politiques à cet égard. Ainsi, la "carbonisation", pourrait-on dire, du développement durable, c'est-à-dire sa réduction aux seuls enjeux de diminution du CO₂, en même temps qu'elle en présente de si difficiles à résoudre, réduit singulièrement la portée des problèmes posés. Il souligne par ailleurs le fait que la gestion managériale prend souvent le dessus, au détriment des projets alternatifs incluant des critiques du développement¹⁴. Le CO₂, vu comme ennemi absolu, favoriserait aussi selon certains une forme de dépolitisation apte, paradoxalement, à faire durer la société capitaliste¹⁵. Des environmentalistes ayant travaillé sur une multitude de questions, comme l'habitat, les nuisances, les produits toxiques, ou la biodiversité, déplorent eux aussi à mots couverts ce glissement. Non seulement, prosaïquement, il peut leur faire perdre des budgets, mais il freine aussi les évolutions législatives dans d'autres domaines décroissant dans l'ordre des priorités. De plus, la prééminence d'un monde d'écologie expert, basé sur des travaux scientifiques complexes et abstraits, peut démotiver et brouiller la compréhension envers les questions de proximité.

Or l'inquiétude en la matière prime : comment déterminer exactement les priorités des générations futures ? Quelle sera l'échelle de valeur de l'avenir ? Quels seront les besoins de demain ? Que dire de la technologie et des techniques du futur ? Bien de questions de fond qui demeurent et qui dictent, à un degré considérable, le comportement de la majorité des décideurs et autres acteurs d'aujourd'hui.

Ainsi donc, chaque institution ou structure tente d'imposer ses référentiels et ses procédés pour occuper le terrain au détriment de la concurrence directe et indirecte, comme le veulent les ressorts de la mondialisation, mettant en avant la visibilité, l'accès aux médias et les avantages comparatifs.

¹³ ZACCAI Edwin, 25 ans de développement durable, et après?, PUF, Normandie, 2011, p. 116-117.

¹⁴ DAHAN Amy, AYKUT Stefan, GUILLEMOT Hélène, KORCZAK Agatha, "Les arènes climatiques: forums du futur ou foires aux palabres? La conférence de Poznan", rapport, Paris, Centre Koyré, 2009, in ZACCAI Edwin, op.cit.

¹⁵ SWYNGEDOUW Erik, 2010

La leçon qui peut être tirée de « La Sixième Extinction»¹⁶ est que nous vivons la sixième extinction des espèces. Celles-ci (végétales et animales) disparaissent, en effet, à la vitesse de cinquante à deux cents par jour, à raison de 27000 à 63000 espèces à en croire les statistiques fournies par Edward O. Wilson¹⁷, soit un rythme de 1000 à 30000 fois supérieur à celui des hécatombes des temps géologiques passés. C'est ce qui ressort de l'ouvrage de François Ramade¹⁸.

Tout comme l'écrit Jean- Paul Besset: «De mémoire de glaces polaires, une telle cadence n'a pas d'équivalent¹⁹.» La cinquième extinction, qui s'est produite au Crétacé, il y a 65 millions d'années, avait vu la fin des dinosaures et autres grosses bêtes, probablement à la suite du choc d'un astéroïde, mais elle s'était étalée sur une période beaucoup plus longue. Ce qui fait la démarcation entre les précédentes extinctions c'est que l'homme est directement responsable de la déplétion actuelle du vivant et peut en être la victime, si ce n'est déjà pas le cas.

Si l'on en croit le rapport du professeur Belpomme sur les cancers et les analyses du professeur Narbonne, toxicologue de renommé, la fin de l'humanité devrait même arriver plus rapidement que prévu, vers 2060, par stérilité masculine généralisée du sperme masculin sous l'effet des pesticides et autres polluants organiques persistants (POP) ou cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR)²⁰.

Un constat alarmant est fait: les décennies de gaspillage frénétique auquel l'humanité a tant assisté que participé nous fait entrer dans la zone des tempêtes, au propre comme au figuré. L'accélération des catastrophes naturelles: sécheresses, inondations, cyclones, n'est plus à démontrer.

Le dérèglement climatique s'accompagne de guerres du pétrole, qui sont suivies des guerres de l'eau²¹, mais aussi de possibles pandémies, sans parler des catastrophes biogénétiques prévisibles. Il n'est désormais plus un secret que nous allons droit dans le mur. Tout ce qui reste à calculer, c'est la vitesse avec laquelle nous nous y précipitons et quand arrivera le grand sinistre.

¹⁶ Richard Leakey et Roger Levin, *La Sixième Extinction: évolution et catastrophes*, Flammarion, Paris, 1997.

¹⁷ Edward O. Wilson, «The Diversity of Life», Belknap Press, Harvard, 1992 (traduction française: *La diversité de la vie*, Odile Jacob, Paris, 1993).

¹⁸ François Ramade, *Le Grand Massacre. L'avenir des espèces vivantes*, Hachette Littératures, Paris, 1999.

¹⁹ Jean- Paul Besset, *Comment ne plus être progressiste...sans devenir réactionnaire*, Fayard, Paris, 2005, p. 83.

²⁰ 5% des infections respiratoires aiguës, 85% des maladies diarrhéiques, 22% des cancers sont attribuables, selon le Professeur Belpomme, à des facteurs environnementaux. *Ces maladies créées par l'homme*, Albin Michel, Paris, 2004.

²¹ Vandana Shiva, *La Guerre de l'eau*, Parangon, Paris, 2003, page 3.

Peter Barrett, directeur du Centre de recherche pour l'Antarctique à l'université de Victoria, en Nouvelle-Zélande, affirme que «la poursuite de la dynamique de croissance actuelle nous met en face de la perspective d'une disparition de la civilisation telle que nous la connaissons, non pas dans des millions d'années, ni même dans des millénaires, mais d'ici à la fin de ce siècle²²».

Il apparaît sans doute que ce qui est à l'origine de tout cela est notre mode de vie fondé sur une croissance économique illimitée. À ce jour, le terme «décroissance» peut sonner comme un défi ou une provocation. La prégnance dans notre imaginaire de la religion de la croissance et de l'économie est telle que parler de décroissance nécessaire est littérairement blasphématoire, et celui qui s'y risque est au minimum traité d'iconoclaste.

V. Conclusion

La nature subversive de l'écologie n'est plus à démontrer. Elle met en question l'imaginaire capitaliste qui domine la planète, récusant son motif central, selon lequel le destin de l'humanité est d'augmenter sans cesse la production et la consommation. Elle montre l'impact catastrophique de la logique capitaliste sur l'environnement naturel et sur la vie des êtres humains, présents et ceux à venir.

La question de notre rapport à la nature et le souci de la manière dont elle est traitée ne sont pas récents. Le romantisme européen (dont Jean-Jacques Rousseau est un précurseur) et, plus tard, américain (dont Thoreau est une figure emblématique) ont initié une nouvelle forme de relation esthétique à la nature, et le XIXe siècle offre de nombreux exemples de mises en garde à propos du niveau de dégradation de l'environnement.

Pour les philosophes éthiciens ; le point focal de la réflexion est l'homme. Celui présent et les générations futures. Dans l'immédiat après-guerre, plusieurs auteurs changent de perspective face au constat des dégradations majeures infligées au milieu naturel. L'attitude égocentrique de l'homme face à la nature est désormais dénoncée.

Écologiquement parlant, une éthique est une limite imposée à la liberté d'agir dans la lutte pour l'existence. D'un point de vue

²² Australian Associated Press, 18 novembre 2004.

philosophique, une éthique distingue entre des formes sociales et asociales de conduite. Il s'agit de deux définitions différentes d'une même chose, laquelle a son origine dans la tendance des individus ou des groupes interdépendants à mettre au point des modes de coopération que l'écologiste appelle *symbioses*.

La politique et l'économie sont des symbioses avancées où la compétition primitive du chacun pour soi a été remplacée, en partie, par des mécanismes de coopération pourvu d'un contenu éthique.

Le concept de communauté se résume dans l'idée que toutes les éthiques élaborées jusqu'ici reposent sur un seul présupposé : l'individu est membre d'une communauté de parties interdépendantes. Une éthique de la terre ferait passer l'Homo sapiens du rôle de conquérant de la communauté-terre à celui de membre et citoyen parmi d'autres de cette communauté.

Notons en effet que, ce qui fait la démarcation entre les précédentes extinctions c'est que l'homme soit directement responsable de la déplétion actuelle du vivant et peut en être la victime, si ce n'est déjà pas le cas.

Ainsi, la promotion d'une adéquation entre notre consommation actuelle des ressources et les bonnes pratiques, teintées des capacités et habitudes écologiquement et socialement acceptables, économiquement rentables seraient « un gage » pour les générations futures. Cette promotion passe par un effort conjugué de réduction de la consommation de matières premières dans la production pour influencer sur les quantités de déchets à gérer en fin de vie d'une part. De l'autre côté, il est plus que nécessaire d'encourager la réutilisation des emballages afin de diminuer les déchets. Mais aussi, le recyclage des matières premières avec pour bénéfice important la protection des ressources, la réduction des déchets et la création d'emplois.

Cette étude en appelle donc à la promotion d'une innovation politique pour le développement durable. Orienter l'innovation vers le développement durable ne se réalisera par comme dans une démonstration de magie, les générations présentes se doivent de se garder de l'arrogance de croire qu'elles peuvent entièrement façonner le monde futur à leur guise. Dès lors, l'enjeu pour la puissance publique n'est pas de déployer tous azimuts des solutions sociotechniques préalablement choisies, mais plutôt de mettre sur pied des institutions et un panel de politiques publiques capables de donner une direction, celle du développement durable, et de co-construire, avec une pluralité

d'acteurs, un assemblage inédit de solutions, tant dans un souci d'efficacité que pour répondre à la demande sociale et environnementale.

Notes

- CEDH, 2 novembre 2006, Giacomelli c/ Italie, Req. No 59909/00, paragraphe 78.
- Paul DRIESSEN, auteur d'*Eco - Imperialism : Green Power - Black Death* et membre d'au moins cinq organisations (toutes financées par la compagnie pétrolière Exxon Mobil), explique même dans son livre que le réchauffement climatique est un complot contre les noirs pour les empêcher de se développer.
- GARRIC A. & le HIR P. (Novembre 2015) "Le réchauffement climatique en dix questions", Le Monde
- DAHAN Amy, AYKUT Stefan, GUILLEMOT Hélène, KORCZAK Agatha, "Les arènes climatiques: forums du futur ou foires aux palabres? La conférence de Poznan", rapport, Paris, Centre Koyré, 2009, in ZACCAI Edwin, op.cit.
- SWYNGEDOUW Erik, 2010
- 5% des infections respiratoires aiguës, 85% des maladies diarrhéiques, 22% des cancers sont attribuables, selon le Professeur Belpomme, à des facteurs environnementaux. *Ces maladies créées par l'homme*, Albin Michel, Paris, 2004.
- Australian Associated Press, 18 novembre 2004.

Bibliographie

1. BERGERA., DE PERTHUISC., PERINN. (2015), « Le développement durable », Retenir l'essentiel, N°73, REPÈRES PRATIQUES, Nathan, Paris p. 34.
2. ZACCAI Edwin, 25 ans de développement durable, et après?, PUF, Normandie, 2011, p. 116-117.
3. Vandana Shiva, *La Guerre de l'eau*, Parangon, Paris, 2003, page 3.
4. Jean- Paul Besset, Comment ne plus être progressiste...sans devenir réactionnaire, Fayard, Paris, 2005, p. 83.
5. Richard Leakey et Roger Levin, *La Sixième Extinction: évolution et catastrophes*, Flammarion, Paris, 1997.
6. Edward O. Wilson, «The Diversity of Life», Belknap Press, Harvard, 1992 (traduction française: *La diversité de la vie*, Odile Jacob, Paris, 1993).
7. François Ramade, *Le Grand Massacre. L'avenir des espèces vivantes*, Hachette Littératures, Paris, 1999.
8. EBHERARD C. (15 juillet 2009) " QUEL DROIT POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ?-Les enjeux de la participation, de la traduction, du dialogue et du pluralisme", Version provisoire (15 juillet 2009)
9. Istvan E. Markó et al. , « Climat : les 15 vérités qui dérangent », Texquis, Bruxelles, 2013, 270 p
- 10.